

PROJET DE LOI

rejeté

le 24 mai 1989

N° 73

S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

PROJET DE LOI

approuvant le X^e Plan (1989-1992)

REJETÉ PAR LE SÉNAT.

(Urgence déclarée.)

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi considéré comme adopté, aux termes du troisième alinéa de l'article 49 de la Constitution, après déclaration d'urgence, par l'Assemblée nationale en première lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 24 mai 1989.

Le Président.

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 545, 624, 625, 626, 640 et T.A. 87.

Sénat : 279 rectificatif, 294, 290, 309 et 311 (1988-1989).
